



Soirée Installation

14 janvier 2014

URPS médecins :

Union régionale des professionnels de
santé médecins d'Ile-de-France

Dr Bruno SILBERMAN, *Président*

- ✦ Associations loi 1901 créées par la loi du 21 juillet 2009, portant réforme de l'Hôpital et relative aux Patients, à la Santé et aux Territoires (dite loi HPST).
- ✦ Dans chaque région, une URPS rassemble, pour chacune des professions, ses représentants **exerçant à titre libéral** sous le régime conventionnel de l'Assurance Maladie.
- ✦ Sont financées par une **contribution obligatoire**, annuelle, des médecins exerçant dans le cadre conventionnel au 1er janvier de l'année, assise sur les revenus et levée par l'URSSAF.



10 URPS pour 10 professions de santé

✦ L'Ile-de-France c'est 55 000 professionnels de santé libéraux avec 10 URPS

❖ 5 URPS avec représentants **élus**

- Médecins , 25 000 médecins libéraux en exercice
- Chirurgiens – dentistes / Pharmaciens / Infirmiers / Masseurs Kinésithérapeutes

❖ 5 URPS avec représentants **désignés**

- Biologistes responsables / Sages-femmes / Pédicures podologues / Orthophonistes / Orthoptistes

✦ **80 médecins élus pour 5 ans répartis en trois collèges :**

- ❖ 1er collège : médecine générale (40) ;
- ❖ 2e collège : spécialités de chirurgie, anesthésie réanimation et gynécologie-obstétrique (13) ;
- ❖ 3e collège : spécialités techniques et médico-techniques (27).

✦ **Des commissions transversales**

- ❖ Accès aux soins
- ❖ Prévention Santé Publique
- ❖ Communication
- ❖ Nouveaux modes d'exercice

✦ **Appui par des chargés de mission** (généralement diplômés en économie de la santé, promotion de la santé et développement social, ingénierie de projets)

✦ **Interlocuteur privilégié de l'Agence régionale de santé (ARS) sur toutes les questions impliquant la médecine libérale :**

- ❖ l'accès aux soins et la démographie médicale,
- ❖ les schémas régionaux d'organisation des soins, en particulier le nouveau volet ambulatoire,
- ❖ la permanence des soins,
- ❖ l'installation,
- ❖ l'évolution des pratiques et les nouveaux modes d'exercice,
- ❖ l'organisation des soins, de la prévention, de la veille sanitaire, de la gestion des crises sanitaires,
- ❖ Le développement professionnel continu,
- ❖ la télémédecine et les échanges informatisés sécurisés,
- ❖ Accompagnement des structures d'exercice collectif, maisons ou pôles de santé,
- ❖ participation à des opérations de prévention et d'éducation thérapeutique vers les patients.

Les Enjeux et débats

- ✦ Les cabinets de ville de demain
- ✦ L'exercice en plateaux techniques : relation ARS/CPAM/Etablissements
- ✦ Modes de rémunérations: salarié, libéral, mixte
- ✦ Temps de travail et économie de son exercice libéral
- ✦ L'accessibilité tarifaire en Ile-de-France

**Une installation oui mais
PARTICIPEZ également à l'avenir de votre métier,
n'oubliez pas de vous engager pour en décider !!!**

- ✦ www.urps-med-idf.org
- ✦ **Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires**
- ✦ **Décret n° 2010-585 du 2 juin 2010 relatif aux unions régionales des professionnels de santé**